



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 6 novembre 2019 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 1 ^{ère} délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
ENTRELACS	Claude GIROUD
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Eric DARDENNE	Directeur de la CTLB
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Benjamin DROMARD	Responsable Déplacements
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable des assemblées et du juridique
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 octobre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2019
Exécutoire le : 14 NOV. 2019
Affichée le : 14 NOV. 2019
Visée le : 14 NOV. 2019

MARCHES PUBLICS
**Aménagement du boulevard Jean Charcot
(Tresserve - Secteur RD 1201)
Avenant 1 à la convention de financement avec le SDES**

Monsieur le Président rappelle que, dans la continuité du projet « Le Grand Lac », engagé en 2000 par le Département, relatif à la requalification et la sécurisation de la RD 1201, Grand Lac a finalisé l'aménagement des 500 derniers mètres, le long de la commune de Tresserve.

Le projet d'aménagement des bords du lac a notamment permis l'enfouissement des réseaux aériens.

Le SDES étant maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, par délibération en date du 8 février 2018, une convention financière (voir annexe financière provisoire jointe à la présente délibération) a été passée afin de définir les modalités de financement des travaux et des prestations de maîtrise d'œuvre.

Cette convention ne faisait pas apparaître les frais de maîtrise d'ouvrage appliqués par le SDES dans le cadre de la mission que le syndicat assure.

Il convient donc de régulariser cette situation en réglant la somme de 1 081.57 € au SDES correspondant à un taux de 3 % calculé sur le coût réel des travaux, qui s'élèvent à un montant de 36 052.20 € TTC, selon l'annexe financière définitive jointe à la présente délibération. Le montant total à la charge de Grand Lac est donc de 10 094,62 €.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-18.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention financière jointe à la présente délibération,

Aix-les-Bains, le 6 novembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 22
- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

La communauté d'agglomération de Grand Lac, représentée par Monsieur Dominique DORD, Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du 6 novembre 2019 et désignée ci-après par l'appellation "**l'Agglomération**", d'une part,

Le SDES, représenté par son Président Monsieur Robert CLERC et désigné ci-après par l'appellation "le SDES", agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° CS 04-02-2018 en date du 18 décembre 2018 et désigné ci-après par l'appellation "**le SDES**", d'autre part,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération d'enfouissement du réseau de distribution publique BT d'électricité intitulée

Commune de TRESSERVE secteur RD 201, BT (190 ml), la communauté d'agglomération de Grand Lac et le SDES ont signé une convention financière en date du 9 mai 2018 afin de déterminer les modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de cette opération.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

Conformément à l'article 2.1 de la convention, le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe financière prévisionnelle suite à une évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS

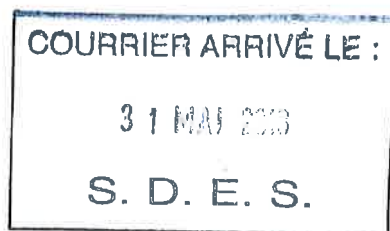
Une annexe financière définitive a été établie le 5 août 2019 sur la base du montant réel de l'opération à la suite de la réalisation des travaux. Elle prévoit une participation financière de la communauté d'agglomération de Grand lac de 10 094,62 € et de 27 039,15 € pour le SDES.

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Fait à La MOTTE-SERVOLEX, le

Pour "Grand Lac"
Le Président de Grand Lac,
Dominique DORD

Pour "le SDES"
Le Président du SDES,
Robert CLERC



CONVENTION FINANCIERE

Entre les soussignés :

La **Communauté d'agglomération de Grand Lac** représentée par son Président en exercice Monsieur **Dominique DORD**, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 8 février 2018 et désignée ci-après par l'appellation "Grand Lac", d'autre part,

Le **SDES** (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie), représenté par son Président en exercice, Monsieur **Robert CLERC**, dûment habilité à cet effet par une délibération du bureau syndical n° BS 06-02-2017 en date du 19 octobre 2017, d'autre part,

Il a été exposé, convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre de l'opération d'enfouissement du réseau de distribution publique BT d'électricité intitulée :
Commune de TRESSERVE secteur RD 1201, BT (190 m),

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDES. La présente convention détermine les modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de la présente opération.

Le détail de ces participations en fonction du type de travaux à réaliser, est précisé dans les Annexes Financières "Prévisionnelle" et "Définitive".

Le SDES et Grand Lac assureront le financement de cette opération conformément aux dispositions prévues dans la délibération susvisée et dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) spécifique à l'opération et jointe à la présente convention, et ce selon les modalités précisées à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 - MODALITES FINANCIERES

2.1 Enveloppe financière prévisionnelle

L'enveloppe financière prévisionnelle est déterminée par le SDES. Son montant est inscrit à l'**Annexe Financière Prévisionnelle (AFP)** jointe au présent document.

Dans le cas où, au cours de l'opération, l'évolution éventuelle de cette enveloppe financière conduisait à une participation de Grand Lac supérieure à celle mentionnée à l'Annexe Financière Prévisionnelle, un avenant à la présente convention financière serait à passer entre Grand Lac et le SDES, assorti d'une délibération du Bureau communautaire de Grand Lac validant les termes de cet avenant.

2.2 Enveloppe financière définitive

L'enveloppe financière définitive est déterminée par le SDES, au coût réel, après solde de l'ensemble des prestations associées à l'opération. Après établissement des Décomptes Généraux Définitifs (DGD) de l'opération par le SDES, les montants sont inscrits à l'**Annexe Financière Définitive (AFD)** qui est transmise à Grand Lac avec le versement du solde de sa participation.

2.3 Modalités de versement de la participation financière de Grand Lac

La présente convention sert de décision d'ouverture des crédits par Grand Lac, dont les modalités de versement sont :



- ▶ **50% de sa participation financière** précisée dans l'**Annexe Financière Prévisionnelle (AFP)** au moment du démarrage des travaux sur le terrain. Le titre de recettes émis par le SDES et correspondant au montant de l'acompte à verser sera transmis à Grand Lac. Les modalités de versement sont celles prévues par les règles de la comptabilité publique en vigueur à la date de réception des éléments précités par Grand Lac.
- ▶ **Le solde de sa participation financière soit 50%**, et ce après achèvement des travaux et établissement par le SDES des Décomptes Généraux Définitifs (DGD) de l'opération. Ces documents seront transmis à la Grand Lac, accompagnés de l'**Annexe Financière Définitive (AFD)** précisant le montant de ce solde et du titre de recettes émis par le SDES correspondant à ce solde. Les modalités de versement sont celles prévues par les règles de la comptabilité publique en vigueur à la date de réception des éléments précités par Grand Lac.

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention financière est réputée effective à réception par le SDES de la délibération susvisée, de la convention de mandat associée à l'opération, de la présente convention et de son annexe financière "prévisionnelle". Elle s'achève après règlement définitif au SDES du solde de la part de Grand Lac, au terme de l'opération.

Les documents mentionnés ci avant doivent être dûment signés par le Président de Grand Lac et validés par le contrôle de légalité de la Préfecture.

ARTICLE 4 - CLAUSES DIVERSES

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge des parties qui entendraient soumettre la présente convention à d'éventuelles formalités administratives complémentaires.

ARTICLE 5 - LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif du lieu d'exécution de l'opération.

Fait à La MOTTE-SERVOLEX, en deux exemplaires, le**09 MAI 2018**.....

Pour "Grand Lac"
Le Président de Grand Lac,
Dominique DORD



Pour "le SDES"
Le Président du SDES,
Robert CLERC



ANNEXE FINANCIERE "PREVISIONNELLE" SDES

COMMUNE : TRESSERVE, financement GRAND LAC

OPERATION : RD 1201

I - Estimation des travaux réseaux secs :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	Part SDES	Part Grand Lac
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements,	26 663,50 €	5 332,70 €	31 996,20 €	23 997,15 €	7 999,05 €
Travaux d'éclairage Public (EP), génie civil + câblage + points lumineux <i>70% sur les travaux à performance énergétique + TVA payée en totalité par la commune éligible au FCTVA</i>		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Travaux génie civil sur les réseaux de télécommunication (TEL) (câblage non prévu dans ce chiffrage) <i>TVA payée en totalité par la commune</i>		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total travaux	26 663,50 €	5 332,70 €	31 996,20 €	23 997,15 €	7 999,05 €

II - Estimation maîtrise d'œuvre et contrôle des ouvrages :					
Maîtrise d'œuvre					
MOE ELEC	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	2 700,00 €	900,00 €
Contrôles techniques des ouvrages					
Contrôle technique ouvrages ELEC	380,00 €	76,00 €	456,00 €	342,00 €	114,00 €
TOTAL MOE et CT	3 380,00 €	676,00 €	4 056,00 €	3 042,00 €	1 014,00 €

III - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	30 043,50 €	6 008,70 €	36 052,20 €	27 039,15 €	9 013,05 €
--	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

Date et visa Grand Lac M. Le Président, M.	Date et visa Préfecture
---	-------------------------

Montant total TTC de l'opération

36 052,20 €

SDES	Grand Lac
27 039,15 €	9 013,05 €

ANNEXE FINANCIERE "DEFINITIVE" SDES

mise à jour du 5 août 2019

COMMUNE : TRESSERVE, financement GRAND LAC

OPERATION : RD 1201 entrée Aix, boulevard Charcot

I - Montant des travaux réseaux secs :	Montant en € HT	TVA	TTC	Part SDES	Part Grand Lac
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements <i>montant de travaux > 5 000 € et ≤ 100 000 € : 70% HT + TVA payée en totalité par le SDES</i>	26 663,50 €	5 332,70 €	31 996,20 €	23 997,15 €	7 999,05 €
Travaux d'Éclairage Public (EP), génie civil + câblage + points lumineux <i>70% sur les travaux à performance énergétique + TVA payée en totalité par la commune éligible au FCTVA</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux génie civil sur les réseaux de télécommunication (TEL) (câblage non prévu dans ce chiffrage) <i>TVA payée en totalité par la commune</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total travaux	26 663,50 €	5 332,70 €	31 996,20 €	23 997,15 €	7 999,05 €

II - Montant maîtrise d'œuvre, contrôle des ouvrages et mission SPS :					
Maîtrise d'œuvre	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	2 700,00 €	900,00 €
MOE ELEC (70%)	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	2 700,00 €	900,00 €
MOE EP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOE GC TEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contrôles techniques des ouvrages et mission de coordination SPS	380,00 €	76,00 €	456,00 €	342,00 €	114,00 €
Contrôle technique ouvrages ELEC et SPS (70%)	380,00 €	76,00 €	456,00 €	342,00 €	114,00 €
Contrôle technique ouvrages EP et SPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPS GC TEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL maîtrise d'œuvre, contrôles et SPS	3 380,00 €	676,00 €	4 056,00 €	3 042,00 €	1 014,00 €

III - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	30 043,50 €	6 008,70 €	36 052,20 €	27 039,15 €	9 013,05 €
--	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

IV - Frais de maîtrise d'ouvrage :					
Maîtrise d'ouvrage SDES (3 % non soumis à TVA)	1 081,57 €		1 081,57 €		1 081,57 €

V - Coût global définitif de l'opération :	31 125,07 €	6 008,70 €	37 133,77 €	27 039,15 €	10 094,62 €
---	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Montant de l'appel de fonds n°1 versé au SDES	4 506,52 €
---	-------------------

Montant de l'appel de fonds n°2 restant à verser au SDES	5 588,10 €
--	-------------------

Montant total TTC de l'opération



SDES	Commune
27 039,15 €	10 094,62 €

ANNEXE FINANCIERE "PREVISIONNELLE" SDES

COMMUNE : TRESSERVE, financement GRAND LAC

OPERATION : RD 1201

I - Estimation des travaux réseaux secs :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	Part SDES	Part Grand Lac
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements,	26 663,50 €	5 332,70 €	31 996,20 €	23 997,15 €	7 999,05 €
Travaux d'Éclairage Public (EP), génie civil + câblage + points lumineux <i>70% sur les travaux à performance énergétique + TVA payée en totalité par la commune éligible au FCTVA</i>		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Travaux génie civil sur les réseaux de télécommunication (TEL) (câblage non prévu dans ce chiffrage) <i>TVA payée en totalité par la commune</i>		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total travaux	26 663,50 €	5 332,70 €	31 996,20 €	23 997,15 €	7 999,05 €

II - Estimation maîtrise d'œuvre et contrôle des ouvrages :					
Maîtrise d'œuvre					
MOE ELEC	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	2 700,00 €	900,00 €
Contrôles techniques des ouvrages					
Contrôle technique ouvrages ELEC	380,00 €	76,00 €	456,00 €	342,00 €	114,00 €
TOTAL MOE et CT	3 380,00 €	676,00 €	4 056,00 €	3 042,00 €	1 014,00 €

III - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	30 043,50 €	6 008,70 €	36 052,20 €	27 039,15 €	9 013,05 €
--	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

Date et visa Grand Lac M. Le Président, M. <u>Dominique DORD</u>	Date et visa Préfecture
	

Montant total TTC de l'opération

36 052,20 €

SDES	Grand Lac
27 039,15 €	9 013,05 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement du boulevard Jean Charcot (Tresserve - Secteur RD 1201) - Avenant 1 à la convention de financement avec le SDES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2019

Numéro de l'acte : d3016 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191106-d3016-DE

Date de décision : 06/11/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires